

**COMMUNE DE
TUFFÉ VAL DE LA CHÉRONNE**
Anciennes communes
de St Hilaire le Lierru et de Tuffé

Tél. : 02.43.93.47.21
Fax : 02.43.71.43.27
tuffe.mairie@wanadoo.fr



Nombre de conseillers :

En exercice : 23
Présents : 20
Procurations : 1
Votants : 21

L'an deux mil vingt et un, le 8 janvier 2021 à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle Polyvalente en séance ordinaire sous la présidence du Maire, Régis BOURNEUF.

Étaient présents : ANDRIEUX Dominique, BILLON Véronique, BOT Julien, BOURNEUF Régis, CHARRON Patrick, CHARTIER Thierry, DELAHAYE Delphine, GIBAUT Charly, HENRY Céline, LECOMTE Marie, LEDRU Marie-Line, LEMAY Claude, LUDAULT Vincent, MEDARD Freddy, MILCENT Nicolas, PAPILLON Thierry, PAVEE Elisabeth, RINNAERT Priscilla, TERRIER Xavier, TETILLON Eliane

Étaient absents excusés :

Mme OGER Florence qui donne procuration à Mme TETILLON Eliane
Mme ROUILLON Marie-Claude et Mr BERTHELOT Gérard excusés

Secrétaire de séance : Charly GIBAUT

Le conseil municipal, adopte le compte rendu du conseil municipal du 4 décembre 2020.

1. Projets – Travaux

➤ **Maison médicale : réflexion sur la recherche des médecins**

Monsieur le Maire souhaite faire le point sur les possibilités de recherche pour obtenir un ou des nouveaux médecins sur la Maison Médicale.

Des devis ont été demandés à trois cabinets de recrutement pour étayer la réflexion :

- LABORARE CONSEIL : 11 500 € HT – Recrutement de médecin espagnol ou portugais
- AUXILIA RECRUTEMENT : 8 500 € HT – Recrutement de médecin portugais
- ACTIVA MEDICAL : 14 000 € HT – Recrutement de médecin français ou étranger

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité des présents et représentés (18 pour 2 médecins et 3 pour 1 médecin), retient LABORARE CONSEIL pour le recrutement de 2 médecins.

➤ **Maison médicale : Avenant n°2 – MDP GOMBOURG**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que suite à la suppression des enseignes de la maison médicale du lot Peinture, l'entreprise MDP GOMBOURG a présenté un devis en moins-value d'un montant de 1 228.50 € HT. Cette moins-value représente plus de 5 % du marché de base donc Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de signer cet avenant n°2.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 d'un montant de 1 228.50 € HT concernant l'entreprise MDP GOMBOURG.

➤ **Maison médicale : Terrain COLLET Rue des Roses**

Monsieur COLLET Didier serait vendeur de la parcelle AD 213 (derrière la Maison Médicale Rue des Roses) d'une surface de 362 m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, autorise Monsieur le Maire à négocier avec Mr COLLET pour l'achat de sa parcelle cadastrée AD 213 d'une surface de 362 m².

➤ **Plan d'eau : Remplacement du sable de la plage**

Deux devis ont été demandés pour le remplacement du sable de la plage sur 30 cm :

- SARL MARCHAND pour un montant de 22 750 € HT
- SARL FOUQUET pour un montant de 23 834 € HT

Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise SARL MARCHAND.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité des présents et représentés (16 voix POUR et 5 voix CONTRE), retient le devis de l'entreprise SARL MARCHAND pour un montant de 22 750 € HT et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution des travaux.

➤ **Abbaye : Demande de financement LEADER**

Dans le cadre des travaux d'Extension de l'accueil et du hall d'exposition pour l'Abbaye, la Commune peut bénéficier d'une subvention LEADER à hauteur de 50 000 €

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES	
INTITULE	MONTANT	INTITULE	MONTANT
Extension bâtiment	230 000	DETR	151 550
Végétation et Surface Minéral	73 100	LEADER	50 000
		Commune	101 550
TOTAL	303 100	TOTAL	303 100

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés,

- Autorise Monsieur le Maire à déposer une demande au titre du financement LEADER auprès du Perche Sarthois
- valide le plan de financement prévisionnel
- atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours
- atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement
- atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux

2. Finances

➤ **Chalet du Lac : Annulation des 3 mois de loyers de fermeture dû au COVID**

Mr BERGERET a fait une demande à la mairie pour l'annulation des 3 mois de loyers concernés par la fermeture administrative des restaurants dû à la pandémie de COVID. Les loyers concernés sont Novembre, Décembre et Janvier pour un loyer mensuel de 822.30 € HT soit un total pour les 3 mois de 2 466.90 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité des présents et représentés (5 voix POUR, 8 voix CONTRE et 8 ABSTENTIONS) décide de ne pas annuler les 3 mois de loyers de fermeture dû au COVID.

3. Personnel

➤ **Poste d'animateur : augmentation du temps de travail**

Pour les besoins du fonctionnement du Service Jeunesse, il est nécessaire d'augmenter le temps de travail d'un des postes d'animateur comme suit :

Passage de 21.47 h / 35^{ème} (986 heures sur 1607 h effectives annuelles) à 23.63 h / 35^{ème} (1084 heures sur 1607 h effectives annuelles)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité des présents et représentés (20 voix POUR et 1 ABSTENTION) augmente le temps de travail d'un poste d'animateur à 23.63 h/35^{ème} soit 1084 heures annuelles.

4. Sécurité Routière

➤ **Nomination d'un référent sécurité routière**

La Préfecture demande à chaque commune de nommer un référent sécurité routière.

Mr CHARRON Patrick est nommé référent Sécurité Routière pour la commune.

5. Questions et Informations diverses / Agenda

➤ **Compte rendu de la Commission Développement**

La Commission Développement s'est réunie le 15 décembre dernier afin de proposer des affectations futures pour chaque bâtiment communal et les terrains.

➤ **Location appartement + garage du 10 Grande Rue**

Monsieur le Maire a reçu en mairie une demande pour la location du petit appartement et du garage du 10 Grande Rue pour une activité de fleuriste événementiel. Monsieur le Maire propose de fixer un loyer à 150 € par mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, autorise Monsieur le Maire à louer le petit appartement et le garage au 10 Grande Rue et fixe le loyer à 150 € par mois.

➤ **Projet de Maison d'Assistantes Maternelles**

Monsieur le Maire a reçu en mairie une demande pour un Projet de Maison d'assistantes Maternelles. La commune louerait un bâtiment adapté à l'activité contre un loyer. Le besoin est d'environ 120 m². Le Conseil municipal est intéressé par le projet mais n'a pour l'instant pas de bâtiments pour accueillir la Maison d'assistantes Maternelles. La Commission Développement va continuer ses réflexions d'affectations futures pour chaque bâtiment communal.

➤ **Questions Diverses**

Route de Prévelles : une demande de limitation de vitesse à 70 km/h est à envisager.

St Hilaire le Lierru : un trou s'est formé suite à des travaux sur le réseau d'eau. Monsieur le Maire va prendre contact avec le SAEP pour régler le problème.

Salle pour les ouvriers du BTP : la salle Milo Club pourra être mise à disposition sur demande 48 h à l'avance.

Prochain Conseil Municipal le vendredi 5 février 2021 à 20 h 30 à la Salle Polyvalente selon le contexte sanitaire

Séance levée à 23 h 09
Pour extrait conforme,
Suivent les signatures au registre
Le Maire, Régis BOURNEUF

